

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges,

Absents excusés : DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 06 12

Objet :

Convention de formation avec l'Education nationale et CNFPT pour les ATSEM

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les missions des ATSEM en école maternelle, en collaboration avec les enseignants,

Vu la nécessité de renforcer les compétences professionnelles des ATSEM au regard de l'évolution des pratiques pédagogiques et des besoins des enfants,

Vu la proposition de l'Education Nationale d'établir entre le corps professoral et les ATSEM de l'école communale une charte des pratiques,

Vu le rôle du CNFPT en matière de formation des agents territoriaux,

Vu les échanges entre la commune, l'Éducation nationale et le CNFPT visant à organiser une action de formation conjointe,

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250612-DE
p. 1
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre une formation spécifique à destination des ATSEM de l'école municipale, en lien avec les pratiques de l'Éducation nationale et les exigences du service public local,

Considérant qu'une convention tripartite entre la commune, l'Éducation nationale (représentée par la DSDEN) et le CNFPT est nécessaire pour formaliser les objectifs, les modalités pédagogiques, l'organisation et le financement de cette formation,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Approuve la convention tripartite de formation à intervenir entre la commune, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour la mise en place d'une formation destinée aux ATSEM de l'école municipale.

-Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

-Dit que les crédits nécessaires à la participation financière de la commune sont inscrits au budget municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 19

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, DORDE Maéva, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représentée par ARIS Georges.

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



AR Prefecture

006-210600573-20250626-250612-DE
p.2
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025